



Retour sur la réunion citoyenne du 16/11/26

Informations importantes

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a été mis à jour, un exemplaire papier est à votre disposition pour lecture à la mairie. Si vous souhaitez un exemplaire (numérique ou papier), un coupon réponse « DICRIM » se trouve dans les feuilles jointes pour en faire la demande.



Le **Plan Communal de Sauvegarde** est également quasiment terminé. Il précise l'organisation en cas de risque majeur tel inondation, incendie, grêle.

Il recense les personnes « réserve sécurité civile » qui peuvent aider de par leurs compétences ou le matériel en leur détention. Il recense également des personnes relais par secteur pour faire du porte à porte si besoin, ou aider au poste logistique ou soutien. Un coupon réponse est joint.



Nous recensons également les **personnes dites « vulnérables »** pour savoir qui appeler lors de canicule, qui a besoin d'électricité de manière urgente si coupure longue, etc. Cette liste ne sera pas communiquée en dehors de tout Plan Canicule ou activation du Plan Communal de Sauvegarde.



Nous recevons également, pour ceux qui le souhaitent, des personnes de confiance / personnes contact, une personne à prévenir s'il vous arrive quelque chose et que la mairie est la première à intervenir.

Au vu des épisodes de canicules de 2026 un **dossier sécheresse** va être déposé sous peu, Mme La Maire a déjà une liste de personnes touchées, si vous pensez devoir monter un dossier auprès de votre assureur, n'hésitez pas à en informer la mairie et ainsi être prévenu dès parution de l'arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle.

En document joint vous trouverez un flyer de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne concernant le phénomène de retrait-gonflement des argiles.



Le PLUi-H et le plan Paysage ont été brièvement présentés. Ce gros dossier fera l'objet d'une autre soirée citoyenne. Un cahier d'observation est en mairie pour recueillir vos remarques. Il doit être rendu courant 2028 en fin d'enquête publique. Vous trouverez des explications sur « Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat » sur la toile : <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr/2024/07/04/plui-concertation/> ou auprès de votre équipe municipale.

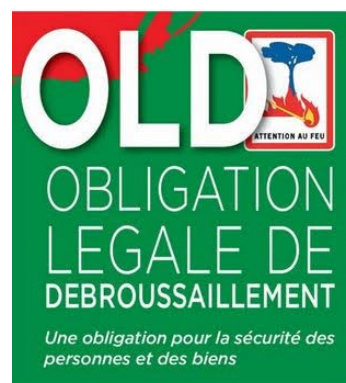


La **communication** est au cœur de notre activité, au sein de l'équipe mais aussi avec vous. Le site internet va être mis à jour. L'application Panneau Pocket (gratuite sur smartphone) est alimentée très régulièrement par la communauté de commune et par votre équipe municipale. Les actualités y sont portées dès que l'on en a connaissance, l'application est la source première d'information communale et intercommunale.



Le Major SOLIVEAU gendarme est venu reparler de la « **participation citoyenne** ». Cela consiste à nommer des personnes référentes par commune qui seraient relais d'informations entre habitants et gendarmes.

Messieurs GUILLOT et BOTTON, pompiers, sont venus nous expliquer les **obligations de débroussaillage**. Une grande majorité des maisons incendiées sont en zone boisées avec défaut de débroussaillage (90% selon georisques.gouv.fr). Ainsi les propriétaires ou locataires (si précisé dans le bail de location) d'habitation sont responsables de débroussailler 50 mètres autour de leur terrain, même si cela couvre des terres dont ils ne sont pas propriétaires ou locataires. Plus d'informations : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>



Soucieux de bien faire et de faire au mieux,

Votre conseil municipal de Saint Martin l'Astier